

TERRITOIRE ET PERSONNES AGEES

RÉSUMÉ

MARS 2016



TERRITOIRE ET PERSONNES AGEES

RECHERCHE EXPLORATOIRE

RÉSUMÉ

Recherche financée par la Fondation Leenaards

Régis Niederoest

Mariano Bonriposi

Jérôme Chenal

REMERCIEMENTS

Nos chaleureux remerciements vont à la Fondation Leenaards pour son soutien et en particulier à Madame Véronique Jost Gara, aux collaboratrices de la CEAT qui ont initié cette recherche exploratoire (Sandra Guinand, Prisca Faure et Sandra Walter), aux experts qui nous ont fait bénéficier de leurs connaissances (le Professeur Jean-Pierre Fragnière, le Professeur Antonio Da Cunha - Institut de géographie et de la durabilité, Université de Lausanne, Marion Zwyygart Pro Senectute Vaud, Martin Schuler - CEAT, EPFL, Dominique Von Der Mühl - Laboratoire Chôros, EPFL), aux personnes et organismes qui nous ont permis d'organiser les consultations (Suzanne Sisto-Zoller - Avivo Renens, Marisa Pinto CAT Kanumera Renens, Claudine Jatton - Club des Aînés de Chavannes-Renens-Ecublens, Suzanne Perrudet - Commune de Villars-Sainte-Croix), à l'ensemble des participants aux trois consultations, ainsi qu'à Marc-Antoine Messer - CEAT, EPFL.

IMPRESSUM

Référencement recommandé :

NIEDEROEST, Régis ; BONRIPOSI, Mariano ; CHENAL, Jérôme, 2016. Territoire et personnes âgées ; recherche exploratoire - Résumé. Lausanne : CEAT.

MANDANT

Fondation Leenaards

MANDATAIRE

Equipe de projet : Régis Niederoest (chef de projet), Mariano Bonriposi et Jérôme Chenal (directeur d'étude).
Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT).
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

EPFL ENAC IA CEAT · BP - Station 16 · CH-1015 Lausanne
T +41 (0)21 693 41 65 · secretariat.ceat@epfl.ch · ceat.epfl.ch



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	9
3. PRINCIPES POUR FAIRE ÉVOLUER LES TERRITOIRES ET LES MODES DE VIE	17
4. UNE PROCHAINE RECHERCHE : LA VIE SANS VOITURE EN RÉGION PÉRIPHÉRIQUE	19
5. DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE	20
6. VALORISATION	21
7. BUDGET ET DÉPENSES DE LA RECHERCHE	21

1. INTRODUCTION

1.1. CADRE DE LA RECHERCHE

La présente étude a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Qualité de vie des personnes âgées » lancé en 2014 par la Fondation Leenaards. Elle a été élaborée dans le but d'étudier l'adéquation entre, d'un côté, les territoires, leur évolution et leur planification et, de l'autre côté, les besoins et aspirations des personnes âgées. La zone d'étude est le canton de Vaud. Cette étude de type exploratoire pose les bases conceptuelles et méthodologiques pour le cadrage d'un projet plus conséquent destiné à accompagner les démarches de planification territoriale dans les régions périphériques et les agglomérations.

Le présent document est un rapport destiné exclusivement à la Fondation Leenaards et consiste en un résumé du rapport complet. Dans ce rapport résumé sont présentés : la problématique de manière succincte, la construction de la recherche, son déroulement, les résultats, les aspects financiers, des intentions de valorisation, ainsi que des pistes pour une recherche plus conséquente. Le rapport complet est mis à disposition du public.

1.2. PROBLÉMATIQUE

L'aménagement du territoire doit idéalement être réfléchi et conçu pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société, en tenant compte de l'évolution de la structure de la population et des modes de vie. Or, nous pensons que l'allongement très important de l'espérance de vie et ses implications n'ont pas été suffisamment anticipés et pris en compte dans l'aménagement des territoires. En suivant Jean-Pierre Fragnière, il s'agit au contraire d'avoir « véritablement conscience » que « nos vies et celles de ceux qui nous entourent s'allongent de manière significative et visible », que désormais « nous habitons une société à quatre générations » (2013).

Une première étape est de reconnaître que les 3^{ème} et 4^{ème} générations disposent de nouvelles opportunités, mais doivent aussi faire face à de nouveaux risques et besoins : la fin de l'activité professionnelle, un nouveau budget temps disponible, de nouvelles activités à inventer, une santé qui s'améliore, mais aussi la diminution du revenu et un processus de fragilisation qui les touchera tôt ou tard, diminuera leur indépendance et les amènera à adapter, réduire progressivement, voire drastiquement leurs déplacements et leurs activités. Dans cette perspective, l'aménagement du territoire doit répondre aux nouvelles années de vie des personnes âgées, en tenant compte de la variété des besoins et aspirations des personnes âgées et en particulier à ceux qui adviennent lorsque les personnes sont touchées par la fragilité et la diminution de leurs capacités de déplacement.

Pour évaluer l'adéquation entre les territoires et les besoins des personnes âgées, il est essentiel de ne pas considérer les personnes âgées comme une population homogène, avec des besoins spécifiques pouvant être réduits à l'âge et au franchissement du cap de la retraite. Au contraire, il s'agit de prendre en compte la diversité de besoins vitaux ou fonctionnels (alimentation et santé en particulier) et d'aspirations existentielles (liens amicaux et familiaux, attachement au lieu de vie, besoin d'autodétermination, activités citoyennes et politiques, etc.).

Néanmoins, par-delà la diversité des situations, nous considérons qu'une caractéristique est commune à la plupart des personnes âgées et incontournable pour reconnaître leurs besoins et y répondre, c'est la fragilisation qui les touche inéluctablement, à des degrés divers, à des âges différents et sur des durées plus ou moins longues, mais d'autant plus lorsqu'elles atteignent et dépassent les 80 ans.

Cette fragilisation, qui a tendance à diminuer leurs capacités de déplacement, n'est pas à considérer comme un problème en soi, mais il s'agit de préparer les personnes concernées, le territoire et la société pour qu'elle ne devienne pas synonyme de dépendance, d'exclusion ou de rupture brutale du mode de vie. En effet, la capacité d'agir de chacun est une combinaison des ressources personnelles et des conditions données par le territoire et la société.

1.3. HYPOTHÈSE, PHASAGE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Hypothèse : la capacité des personnes âgées à répondre à leurs besoins et aspirations dépend du type de territoire dans lequel elles résident

La recherche exploratoire a été construite sur la base de cette hypothèse qu'il s'agissait de tester. L'hypothèse suppose que, au-delà des capacités et contraintes propres à chaque personne, sa capacité d'agir dépend du type de territoire dans lequel elle réside. Dans cette perspective, les enjeux à résoudre et les solutions à apporter sont également différenciés en fonction de chaque type de territoire de résidence. En effet, les différents contextes (quartiers urbains centraux, communes suburbaines, communes périphériques ou rurales) présentent des caractéristiques différentes offrant chacun à la fois des avantages et inconvénients pour les personnes âgées. Parmi ces caractéristiques qui varient et distinguent différents types de territoires, on peut évoquer, entre autres, la densité humaine et le tissu bâti, l'offre de services et l'intensité des activités, les types d'espaces publics et leurs usages, les modes de déplacement favorisés à l'intérieur des territoires de résidence et avec l'extérieur. Sur la base de cette hypothèse, la recherche a été construite en quatre questions correspondant à quatre phases de recherche :

- Question n° 1 : Quelle est l'évolution démographique des communes vaudoises depuis les années 1960 ?
- Question n° 2 : Comment trois types de territoires urbains (central, suburbain et périurbain) permettent-ils aux personnes âgées de répondre à leurs besoins fonctionnels et à leurs aspirations existentielles ?
- Question n° 3 : Quelle est la place faite aux intérêts et besoins des personnes âgées dans les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine ?
- Question n° 4 : Quelles évolutions apporter aux différentes échelles territoriales ?

2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

2.1. VALIDITÉ DE L'HYPOTHÈSE DE RECHERCHE : LA CAPACITÉ DES PERSONNES ÂGÉES DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS ET ASPIRATIONS DÉPEND DU TYPE DE TERRITOIRE DANS LEQUEL ELLES RÉSIDENT

La recherche exploratoire a permis de constater que cette hypothèse, caractéristique du point de vue d'aménagiste, n'est pas entièrement valide. La recherche nous a montré que la capacité des personnes à répondre à leurs besoins et aspirations dépend plus largement du territoire de vie qu'elles ont construit. Dans la construction du territoire de vie, les caractéristiques du territoire de résidence (leur commune), sont un facteur parmi d'autres.

En effet, pour les trois zones d'étude concernées, il apparaît que les territoires de vie (les activités et les lieux) construits par les individus, ainsi que les modes de déplacement utilisés, sont déterminés par trois facteurs distincts :

- Le type de territoire de résidence (sa densité d'habitants, son offre de services, d'activités, d'espaces d'agréments et de modes de transports) ;
- La biographie des individus, leurs aspirations, leurs activités et les lieux concernés, le réseau amical et les lieux de rencontre, le lieu de domicile de la parenté ;
- Les besoins de santé et les lieux concernés.

C'est donc sur la base des territoires de vie qu'il s'agit d'identifier les réponses aux besoins des personnes âgées, et en particulier pour faire face à la fragilisation et à la diminution des capacités de déplacement.

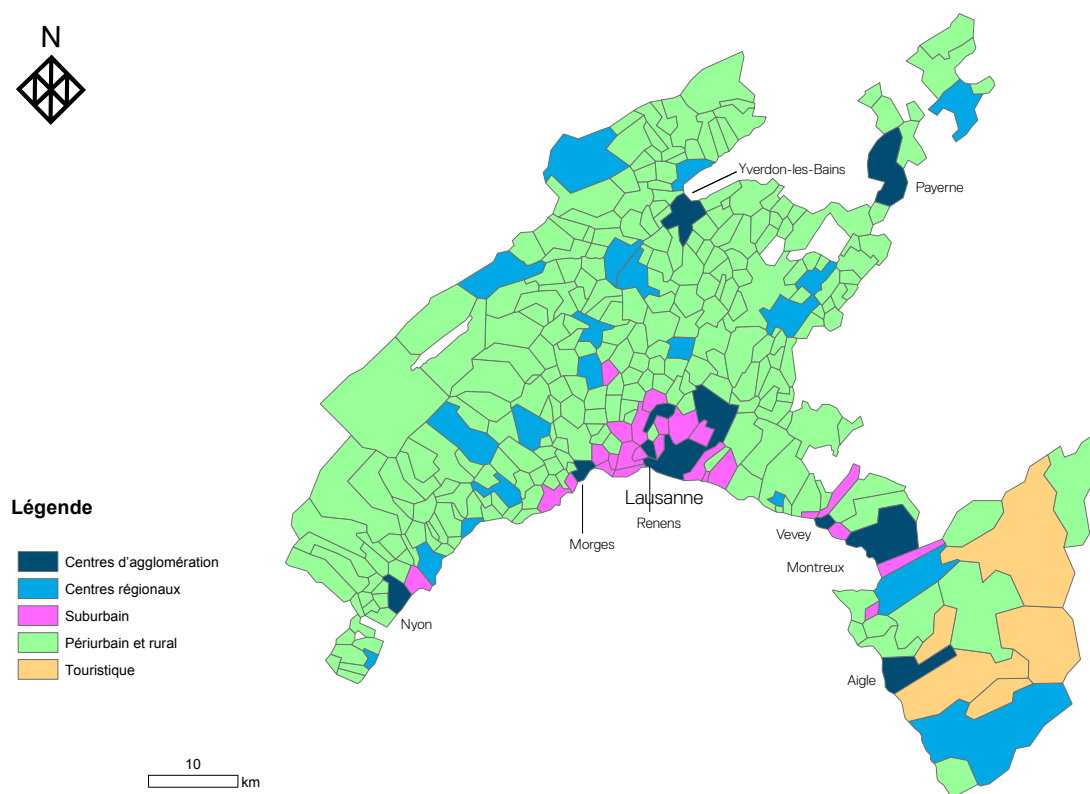


Figure 1 – Typologie des communes vaudoises – CEAT 2016.

2.2. RÉPONSES À LA QUESTION 1 : QUELLE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNES VAUDOISES DEPUIS LES ANNÉES 1960 ?

Pour rendre compte de l'évolution démographique et territoriale du canton de Vaud depuis les années 1960 et esquisser des perspectives démographiques à l'horizon 2030-2040, nous avons distingué les communes vaudoises en cinq types territoriaux : centre d'agglomération, suburbain, centre régional, périurbain et rural, ainsi que touristique.

Evolution démographique jusqu'en 2014

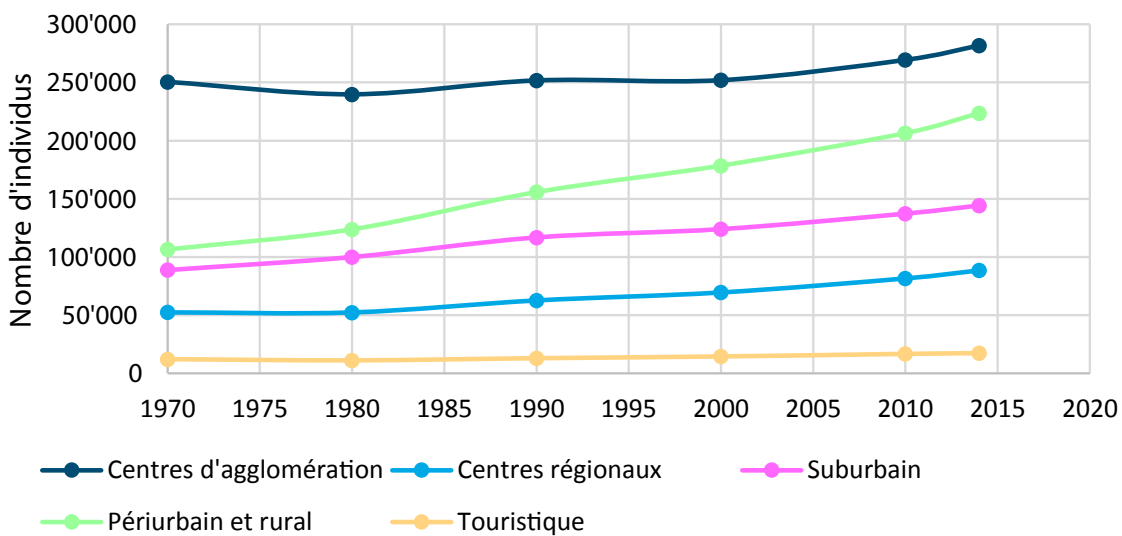


Figure 2 – Evolution de la population vaudoise par type de territoire 1970-2014 – CEAT 2016.
Source des données : Statistique Vaud, OFS.

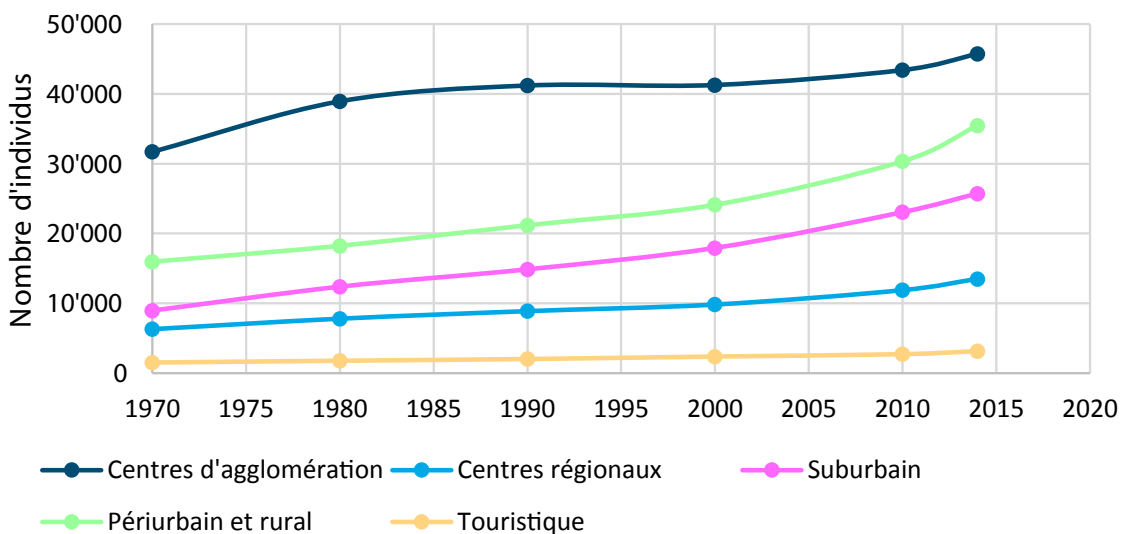


Figure 3 – Evolution des 65+ par type de territoire 1970-2014 – CEAT 2016.
Source des données : Statistique Vaud, OFS.

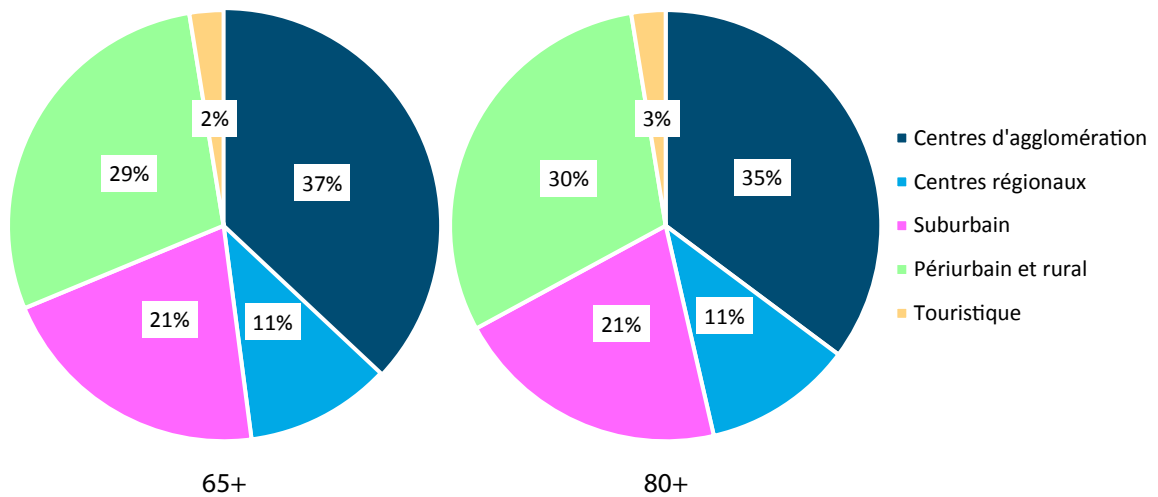


Figure 4 – Répartition des 65+ et 80+ entre les différents territoires en 2014, canton de Vaud – CEAT 2016.
Source des données : Statistique Vaud, OFS.

L'analyse de l'évolution démographique jusqu'en 2014 montre que :

- Le développement de l'urbanisation hors des villes centres a donné lieu, jusqu'à présent, à des phases de rajeunissement des territoires nouvellement construits, puis de vieillissement de ces territoires ;
- Jusqu'aux années 1960, ce sont surtout les communes autour des centres (devenues suburbaines), qui se sont développées ; la proportion des plus de 65 ans en deçà de la moyenne cantonale jusqu'aux années 2000 a dépassé cette moyenne en 2014 ;
- Dès les années 1970, ce sont les communes dites périurbaines qui ont connu le plus fort développement, avec une population qui a doublé de 1970 à 2014, avec d'abord un rajeunissement dû à l'arrivée de jeunes familles, puis un vieillissement amorcé seulement depuis les années 2010 ;
- Les centres d'agglomération ont quant à eux vu leur population stagner ou décroître par périodes jusqu'au début des années 2000 ; dès les années 1980, ils sont devenus plus vieux que les communes périurbaines ; mais Lausanne en particulier s'est rajeunie depuis le début des années 2000 et a connu un regain démographique ;
- En 2014, 37% des personnes âgées de plus de 65 ans résident dans les centres d'agglomération, 29% dans les communes périurbaines et rurales, 21% dans les communes suburbaines, 11% dans les centres régionaux et 2% dans les communes touristiques.

Perspectives démographiques à l'horizon 2030-2040

Sur la base de cette évolution démographique des territoires, ainsi que de projections démographiques régionales produites par le Canton de Vaud, des perspectives de vieillissement ont pu être esquissées à l'horizon 2030-2040 :

- Dans les communes de Lausanne et de l'Ouest lausannois, donc des territoires centraux et de l'agglomération compacte, la progression du vieillissement prévue est la plus faible, avec un taux bien en-dessous de la moyenne cantonale ;
- Les régions de type périurbain et rural vont conserver des taux hauts ou connaître les plus fortes progressions : certaines régions resteront à un niveau plus élevé que la moyenne cantonale (le Pays-d'Enhaut et La Vallée), d'autres vont quitter leur statut de régions jeunes, vont rattraper progressivement la moyenne cantonale pour la dépasser en 2040 (le Gros-de-Vaud, la région autour de Nyon, la région autour de Morges) ;
- Les régions et communes qui ont déjà une forte tradition d'accueil des personnes âgées et notamment dans les établissements médico-sociaux (au bord du lac Léman et en particulier la région de Vevey et Montreux, ainsi que Morges), vont continuer à connaître les taux de personnes âgées et les progressions les plus élevés.



Figure 5 – Rencontre organisée à Chavannes.

2.3. RÉPONSES À LA QUESTION : COMMENT TROIS TYPES DE TERRITOIRE (URBAIN CENTRAL, SUBURBAIN ET PÉRIURBAIN) PERMETTENT-ILS AUX PERSONNES ÂGÉES DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS FONCTIONNELS ET À LEURS ASPIRATIONS EXISTENTIELLES ?

Trois consultations ont été organisées dans des territoires de type urbain central (centre de Renens), de type suburbain (Chavannes-près-Renens) et de type périurbain (Villars-Sainte-Croix). Elles ont réuni en tout 24 participants, âgés de 59 à 85 ans, en majorité des femmes, tous capables de se déplacer par eux-mêmes à pied, en transports publics ou en voiture. La petite taille de l'échantillon et l'absence de personnes avec d'importantes difficultés de déplacement ne nous permettent pas de généraliser les résultats, mais nous permettent toutefois de rendre compte d'une palette de besoins et d'aspirations.

Synthèse des points forts et inconvénients perçus de chaque territoire

Territoire	Points forts	Inconvénients
Centre de Renens	<ul style="list-style-type: none"> - Large offre de services concentrés au centre-ville - Le grand nombre d'activités et la participation à Renens - La vivacité du centre et les possibilités de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> - Des inconvénients pour les déplacements à pied - Le sentiment d'insécurité dans certains espaces publics - Le manque d'espaces de rencontre (cafés) accessibles en termes de prix et d'ambiance - Des parcs excentrés et un parc central peu accueillant
Chavannes-près-Renens	<ul style="list-style-type: none"> - Une commune tranquille et proche de la ville - La desserte en transports publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque un centre rassembleur - Manque de biodiversité et perte de l'identité agricole et maraîchère - Appréhension dans certains espaces publics et à certaines heures
Villars-Sainte-Croix	<ul style="list-style-type: none"> - Un village paisible à la campagne - Une situation centrale pour les automobilistes - Les rencontres ponctuelles organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de services - Le manque de transports publics - Le manque de rencontres au quotidien

Figure 6 – Tableau des principaux points forts et inconvénients perçus des trois zones d'étude – CEAT 2016.

Les attentes communes aux habitants des trois territoires

Les trois consultations montrent ainsi que, quel que soit leur type de lieu de résidence, des attentes sont communes à tous les participants :

- Les participants sont attachés aux caractéristiques principales de leur type de territoire de résidence, ainsi qu'à l'histoire et à une identité du territoire (industrielle, agricole, maraîchère, etc.) ;
- Malgré ces différences de caractère, il est attendu, dans l'ensemble des territoires, une offre suffisante, accessible facilement à pied ou en transports publics, de services de proximité, de possibilités de rencontres (dans des cafés, dans les espaces publics, dans des activités organisées), d'espaces verts et de détente, une desserte en transports publics suffisante et à proximité piétonne, un confort et une sécurité suffisantes pour les déplacements à pied ;
- Il est également attendu, dans l'ensemble des territoires, un lien entre autorités publiques et personnes âgées (à travers des activités dédiées aux personnes âgées, un accueil des retraités, une attention à leurs besoins), ainsi que des possibilités de participation (associative, citoyenne, politique).

Territoire de résidence et construction du territoire de vie

Les trois consultations montrent, selon différentes thématiques, comment les caractéristiques du territoire de résidence conditionnent le territoire de vie des personnes âgées :

- Le centre de Renens permet de concentrer le plus grand nombre d'activités fonctionnelles (santé, achats) et d'activités sociales sur le territoire le plus compact. A Chavannes, c'est sur un territoire juste un peu moins compact (environ 3 km²) que les personnes effectuent ces mêmes activités et voient leurs amis. Par contre, à Villars-Sainte-Croix, c'est sur un territoire bien plus étendu (environs 50 km² de Cossonay à Lausanne et d'Ecublens à Echallens) que les habitants rencontrent leurs amis, font leurs achats ou participent à des activités sociales ;
- Sur la question des consultations de santé et des liens familiaux, les disparités entre les trois zones d'étude sont moins importantes que sur les achats, la vie sociale et les liens amicaux. Dans chaque contexte de résidence, les habitants sont amenés à devoir effectuer de grandes distances.

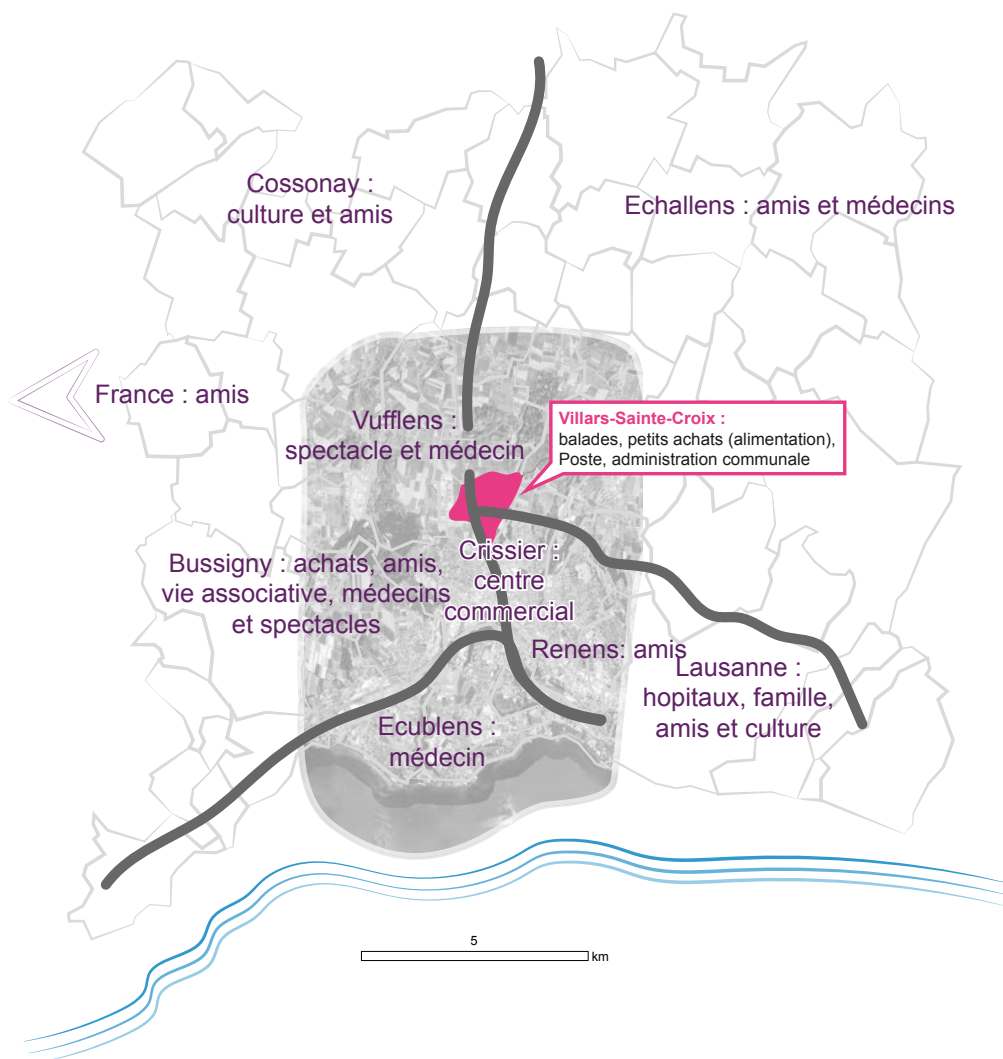


Figure 7 – Carte des territoires de vie des participants de Villars-Sainte-Croix – CEAT 2016.

Face à la fragilisation : quelle évolution du mode de vie ?

Deux consultations ont porté sur la question de comment faire face à la fragilisation et à la diminution des capacités de déplacement. Il ressort de ces discussions que :

- Pour nos participants qui sont la plupart sans problème de déplacement, la perspective de perdre des capacités de déplacement et ses implications, en particulier la perte du permis de conduire, est abstraite et repoussée le plus loin possible ;
- Cette perspective de fragilisation évoque le plus de craintes et d'inconnues dans la zone d'étude périurbaine de Villars-Sainte-Croix, avec en particulier la perte du permis de conduire ainsi que l'éloignement possible des enfants s'ils sont amenés à déménager dans une autre région.
- Le déménagement dans un logement et un territoire plus adaptés est considéré comme un dernier recours et un choix à faire de manière autonome ; l'attachement au lieu de vie actuel, le maintien de la dynamique identitaire dans une continuité biographique, ainsi que l'aspiration à l'autodétermination constatés dans d'autres études sont aussi formulés par les participants ;
- Entretenir des contacts sociaux locaux et disposer d'une entraide amicale, locale et familiale sont apparus comme essentiels pour conserver une vie sociale, mais aussi pour effectuer des tâches fonctionnelles et donc pour pouvoir continuer à vivre dans un territoire peu adapté à leurs nouvelles possibilités de déplacement.



Figure 8 – Rencontre organisée à Villars-Sainte-Croix.

2.4. RÉPONSES À LA QUESTION 3 : QUELLE EST LA PLACE FAITE AUX INTÉRÊTS ET BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

L'évaluation des politiques d'aménagement du territoire dans le canton de Vaud a été réalisée en fonction de critères définis sur la base des consultations et de la littérature. De ces critères, il faut déduire que les territoires de type périphériques, exceptés les centres régionaux ou locaux qui y sont inclus, sont les moins bien dotés pour répondre aux défis posés par la fragilité sur les questions de mobilité et d'accès aux services et activités. Il était alors intéressant de comprendre comment les politiques d'aménagement du territoire ont anticipé le phénomène de périurbanisation ou y ont réagi et comment elles planifient les territoires de demain.

Des politiques de lutte contre l'étalement urbain et de densification des centres élaborées avec 30 ans de retard

L'histoire du développement territorial présentée auparavant a montré que le phénomène de périurbanisation a débuté dans les années 1970. Les politiques de planification urbaine, de lutte contre l'étalement urbain et de densification des centres, ont-elles été véritablement élaborées à partir des années 2000 avec un rôle accru de la Confédération et des cantons. Les politiques de planification ont donc été élaborées en réaction à l'étalement urbain et à la déprise des centres avec un retard de 30 ans. Désormais, une des stratégies majeures est la coordination, ou la recherche de l'optimum économique, entre implantation de l'habitat, des activités et des transports publics.

Points fort, faiblesse et inconnues des planifications dans le canton de Vaud au regard des besoins des personnes âgées

Les planifications à l'échelle cantonale (plan directeur cantonal vaudois) de l'agglomération compacte Lausanne-Morges et de la région périphérique du Gros-de-Vaud ont été évaluées. De notre évaluation se dégagent un point fort, une faiblesse et trois inconnues principales :

- Le principal point fort est le développement des agglomérations ainsi que des centres cantonaux, régionaux et locaux répartis sur le territoire cantonal : le développement des services et activités, de la mobilité douce, d'espaces verts, d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées et des transports publics propres à chaque territoire et avec l'extérieur.
- La principale faiblesse est la planification des transports publics dans les régions périphériques : les planifications de transports publics prévues pour le Gros-de-Vaud, cette observation est généralisable aux autres régions périphériques et rurales, contraignent la mobilité des habitants de localités non centrales à l'espace introverti de la région par manque de liaison directe avec l'extérieur et, en particulier, les agglomérations.
- Les principales inconnues sont : 1) la poursuite de la dispersion des constructions en périphérie, en raison de réserves de zones à bâtir importantes et mal situées ; 2) l'offre suffisante de logements adaptés et abordables dans les centres et en particulier dans les agglomérations en raison de la pression foncière ; 3) les risques de perte de repères, voire du logement, dans les agglomérations qui sont appelées à connaître d'importants développements.

3. PRINCIPES POUR FAIRE ÉVOLUER LES TERRITOIRES ET LES MODES DE VIE

Sur la base des différents besoins et aspirations identifiés, de l'évolution démographique et des planifications territoriales actuelles, nous proposons dix principes pour faire évoluer les modes de vie et les territoires des personnes âgées, à l'échelle des quartiers, des communes, des régions et des agglomérations :

- Adapter l'ensemble du territoire de vie des personnes âgées, à partir des territoires de résidence et jusqu'aux autres lieux où elles effectuent des activités ou entretiennent des liens, ainsi que les liaisons piétonnes et en transports publics qui y mènent.
- Prendre en compte l'ensemble de leurs besoins et aspirations, de leurs activités et liens ; pour intégrer le principe de « vieillissement actif » prendre en compte non seulement les besoins fonctionnels, les rencontres et loisirs, mais également les activités citoyennes, politiques et économiques qu'elles effectuent.
- Assurer le lien avec leur territoire de résidence : privilégier l'adaptation du lieu de résidence plutôt que le déménagement dans un lieu plus adapté ; assurer leur maintien dans le territoire de résidence et la sauvegarde de repères ; ne pas concevoir un « territoire idéal » pour les personnes âgées, mais tenir compte des caractéristiques de leur territoire de résidence et le faire évoluer avec elles.
- Réaliser un urbanisme de qualité dans les territoires de résidence : un urbanisme de qualité est attendu dans les territoires de résidence sans remettre en question leurs spécificités ; il s'agit d'offrir, à proximité piétonne, des services, activités, espaces de rencontre, espaces publics et d'agrément de qualité, ainsi que des liaisons performantes en transports dans leur région comme vers l'extérieur.
- Proposer une alternative adaptée dans un territoire connu : lorsque le maintien à domicile n'est plus adapté, prévoir une alternative dans un logement abordable au sein d'un territoire que la personne fréquente déjà, dans lequel elle dispose de contacts familiaux ou amicaux, qui lui permet de rester indépendante et d'accéder à des services et activités de proximité ; par exemple dans une commune de la région de domicile. L'offre de logements adaptés dans les centres (cantonaux, régionaux et locaux) évoquée dans le plan directeur du canton de Vaud répond à ce principe, la question reste toutefois le prix de ces logements.
- Encourager les contacts et l'entraide dans les territoires de résidence : la vie de quartier ou dans la commune de résidence ne se révèle pas intéressante ou utile uniquement pour les personnes âgées touchées par les difficultés de déplacement, mais ces dernières peuvent y trouver un lieu plus accessible pour nouer les contacts sociaux dont elles ont besoin, pour mener une vie active et pour bénéficier d'un réseau d'entraide utile ; elles peuvent grâce à leurs contacts locaux rester indépendantes et développer des capacités d'agir avec les autres.
- Sensibiliser et informer : la perspective de la fragilisation, de la diminution des capacités de déplacement et en particulier de la perte du permis de conduire reste abstraite pour les personnes âgées en pleine santé ; des informations, exemples et adaptations pour continuer à vivre à domicile, ou si nécessaire déménager, sont attendues par les personnes âgées ; il est alors essentiel de sensibiliser aux défis à aborder et d'informer sur les solutions possibles.



- Impliquer : l'implication et la participation des personnes âgées dans la transformation des territoires est essentielle pour répondre aux besoins et aspirations variés des personnes âgées, même fragilisées, et ne pas tomber dans le piège de l'image des retraités inactifs ; elle est aussi nécessaire pour leur permettre de participer aux changements et conserver des repères.
- Concevoir des solutions partagées avec les autres générations : la plupart des besoins exprimés par les personnes âgées, et les adaptations en termes d'aménagement, ne sont pas particuliers aux 3ème et 4ème générations ; par exemple, l'urbanisme qui intègre des services de proximité, des espaces publics de qualité et favorise la mobilité douce intéresse d'autres catégories de personnes qui ne conduisent pas d'automobile ; en outre, des espaces, services et équipements ont comme public diverses générations et nécessitent leur engagement et leur collaboration (espaces publics, maisons de quartier, etc.) ; en conséquence, il est plus productif de faire évoluer les territoires sans distinguer a priori les générations.
- Renforcer les mesures dans les territoires périurbains : dès maintenant et jusqu'à l'horizon 2030-2040 au moins, le vieillissement de la population va progresser le plus dans les territoires périurbains qui vont rattraper et dépasser la moyenne cantonale ; ces territoires se considèrent encore souvent comme jeunes, sont fortement dépendants de l'automobile et leurs villages peinent à conserver des services de proximité ainsi qu'à développer des lignes de transports publics ; il est dès lors essentiel que dans les communes et régions périphériques des mesures d'aménagement, sociales et liées aux transports publics et sociales soient élaborées en particulier à destination des personnes âgées et des autres habitants non motorisés.

4. UNE PROCHAINE RECHERCHE : LA VIE SANS VOITURE EN RÉGION PÉRI-PHÉRIQUE

L'acquis de cette étude exploratoire est double. Elle nous a permis, premièrement, de construire notre approche méthodologique de l'évaluation des territoires et des adaptations à mener ; cette approche consiste en une prise en compte de la diversité des besoins fonctionnels et des aspirations existentielles des personnes âgées, en une démarche de reconstitution de leur territoire de vie, et en la nécessaire implication des personnes âgées pour identifier des besoins et formuler des réponses. Deuxièmement, l'étude nous a permis de mesurer comment les différents types de territoire seront touchés à l'avenir par le vieillissement et quelles planifications territoriales sont prévues pour les territoires périphériques, ainsi que les secteurs plus urbains des agglomérations.

Sur la base de cette approche méthodologique affinée et des connaissances sur les évolutions démographiques à venir dans les territoires, il serait pertinent de concentrer une future recherche appliquée plus conséquente sur les territoires périurbains et, en particulier, sur la vie sans voiture dans ces territoires. En effet, c'est dans les territoires périurbains que le vieillissement va le plus progresser à l'avenir, alors que ce sont les territoires les moins adaptés aux personnes qui ne peuvent conduire d'automobile ; le développement des transports publics, comme des services de proximité, y est le plus difficile à cause de la dispersion de l'habitat donc des faibles densités humaines ; les politiques publiques privilégiant la limitation du développement dans ces régions et une coordination entre urbanisation-transports ne prévoient pas d'offrir de réelle alternative à l'automobile par une politique volontariste de services de proximité et ou de transports publics. En conséquence, les régions périphériques sont les régions les moins préparées à faire face au vieillissement et en particulier à la fragilisation, ce sont donc les régions où les efforts doivent être renforcés et les innovations nécessaires.

Partant de ces constats et prévisions démographiques, nous souhaitons mettre sur pied une méthodologie destinée à produire des stratégies de planification et d'innovation territoriales, pour les régions périphériques, sur le thème de la vie sans voiture. La recherche sera menée concrètement dans le cadre d'une première région, en collaboration avec les instances de planification directrice, et avec l'intention à la fois d'influencer la planification régionale elle-même, d'esquisser des solutions concrètes, mais également de produire une méthodologie susceptible d'être reproduite, dans d'autres régions, par les pouvoirs publics. La méthodologie impliquera différentes générations, car la vie sans voiture ne répond pas exclusivement aux besoins de personnes âgées fragilisées, mais également des jeunes générations. Des consultations seront organisées, comme ce fût le cas dans l'étude exploratoire, mais elles seront complétées par des enquêtes, afin de rencontrer les personnes qui se déplacent moins.

5. DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE

5.1. CHANGEMENTS DE L'ÉQUIPE DE PROJET ET ORIENTATION DE LA RECHERCHE

Le projet de recherche initial intitulé « Pour une qualité urbaine partagée » a été conçu et déposé par les collaboratrices de la CEAT Sandra Guinand, Prisca Faure et Sandra Walter. L'équipe de recherche a depuis été modifiée. Sandra Guinand a d'abord quitté la CEAT en juillet 2014 pour un séjour académique aux Etats-Unis (bourse du SNF). Mariano Bonriposi a ensuite rejoint l'équipe de recherche. Prisca Faure a dû quitter la CEAT en janvier 2015 en raison du nombre limité d'années de contrat imposé par l'EPFL. Enfin, Sandra Walter a pris un congé maternité de mai à décembre 2015. C'est Régis Niederoest, collaborateur scientifique à la CEAT, qui a repris la direction de la recherche à partir de juin 2015.

Depuis la reprise en main par M. Niederoest, l'objectif de la recherche n'a pas subi de réorientation majeure. Les hypothèses et questions de recherche prévues initialement ont, pour la plupart, été traitées par la suite. Toutefois, la recherche a évolué et s'est précisée grâce la confrontation à la réalité, aux attentes et questionnements de personnes âgées identifiés à travers les trois consultations menées de juillet à octobre 2015 à Renens, Chavannes et Villars-Sainte-Croix. Ces trois consultations ont apporté des enseignements devenus centraux pour la recherche, ainsi que pour préciser notre approche méthodologique destinée à évaluer les territoires et planifications. La prise en compte de la diversité des besoins fonctionnels et des aspirations existentielles des personnes âgées, la démarche de reconstitution de leur territoire de vie et l'implication des personnes âgées sont devenus des principes méthodologiques essentiels.

5.2. IMPLICATION DES EXPERTS ET COLLABORATION AVEC LE LABORATOIRE CHÔROS

L'implication des experts s'est déroulée d'une manière différente de celle prévue initialement. Face à la difficulté de réunir les experts prévus initialement pour des séances de travail en commun, nous avons multiplié les rencontres individuelles avec les personnes disponibles. Les partenaires et experts qui ont été consultés sont : le Professeur Jean-Pierre Fragnière, Marion Zwyzart de Pro Senectute Vaud, Martin Schuler spécialiste de l'analyse démographique et spatiale, Dominique von der Mühl du Laboratoire Chôros à l'EPFL et le Professeur Antonio Da Cunha de l'Université de Lausanne.

La collaboration avec le Laboratoire Chôros s'est déroulée à travers les modalités suivantes : des rencontres régulières avec Dominique Von Der Mühl, afin d'enrichir les travaux de chacun, le partage de littérature à travers la création d'une base de données commune, l'échange de services et en particulier la création de visuels (cartes) par la CEAT à destination du Laboratoire Chôros.

6. VALORISATION

La valorisation de la recherche est prévue sous trois formes :

- La présentation des résultats lors de la conférence REIACTIS le 10 février 2016 à Lausanne ;
- La publication d'un article dans une revue scientifique ;
- La restitution des principaux résultats dans une revue dédiée aux personnes âgées (par ex. Générations) ;
- L'organisation d'une journée d'étude, en partenariat avec le Laboratoire Chôros : cette journée, organisée en 2016, conviera des partenaires académiques impliqués sur la thématique, ainsi que des instances de planification territoriales (Canton, régions, agglomérations, communes) en vue de partager les résultats et d'esquisser des pistes pour intégrer davantage les besoins des personnes âgées dans la planification territoriale, ainsi qu'en vue d'affiner le nouveau projet de recherche appliquée.

7. BUDGET ET DÉPENSES DE LA RECHERCHE

Rubrique	Budget prévu	Dépenses effectuées au 31.01.2016	Dépense à effectuer dès le 31.01.2016
Salaires de l'équipe	60'000.-	90'000.-	
Fournitures (impressions, etc.)	400.-		400.-
Organisation et conduite des trois consultations	1'800.-	1'800.-	
Organisation de trois séminaires	4920.-	0.-	0.-
Organisation d'une journée d'étude	3600.-	0.-	3600.-
Totaux (CHF)	70'720.-	91'800.-	4'000.-

Total des dépenses effectuées et prévues au 31 janvier 2016 : CHF 95'800.-

Budget demandé à la Fondation Leenaards : CHF 50'000.-

Budget pris en charge par la CEAT : 45'800.-